



Information presse

4 octobre 2024

Info presse :

La Ministre du Logement, Valérie Létard, engage un dialogue constructif avec Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, en faveur du secteur et des entreprises artisanales.

4 octobre 2024 – Paris – **Suite à sa nomination, Valérie Létard, Ministre du Logement et de la Rénovation urbaine a reçu Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.**

Cette rencontre, qui a eu lieu hier soir, a permis à Jean-Christophe Repon de rappeler les mesures nécessaires à prendre sans attendre pour soutenir l'activité du secteur, notamment la rénovation, et à la Ministre de rassurer quant à l'importance accordée par le gouvernement à la rénovation des logements et aux 620 000 entreprises artisanales du bâtiment.

La Ministre a précisé aux représentants de la CAPEB les pistes évoquées cette semaine par le Premier ministre dans son discours de politique générale concernant le logement et a confirmé les chantiers sur lesquels avancer rapidement avec la CAPEB pour relever les défis du secteur et soutenir les entreprises artisanales du bâtiment.

Parmi ces chantiers, rappelés avec détermination par Jean-Christophe Repon, figurent :

- La nécessaire stabilité du dispositif actuel de MaPrimeRénov en 2025, révisé en mai dernier, pour ne pas réitérer l'arrêt brutal de l'activité de rénovation énergétique subie début 2024.
- La stabilité du cadre fiscal des équipements, en particulier en matière de TVA, dans un contexte de tension sur le marché du bâtiment.
- La finalisation des travaux de simplification du RGE, notamment par un accès simplifié par l'expérience, pour soutenir les TPE du bâtiment et massifier les rénovations énergétiques.
- La facilitation de la création de groupements momentanés d'entreprises afin de permettre aux TPE de pouvoir s'organiser pour massifier les rénovations et l'adaptation des logements.
- La nécessaire lutte contre la fraude grâce à la mise en place d'outils robustes de contrôles, notamment par une base de données commune entre les différents dispositifs MaPrimeRénov, CEE, RGE, l'interdiction de la sous-traitance au-delà de deux rangs en matière de rénovation, et l'interdiction de sous-traitance à des entreprises RGE par des entreprises non RGE pour lutter contre les entreprises commerciales malveillantes.

La ministre a manifesté une forte volonté d'avancer conjointement avec la CAPEB afin d'aboutir à des avancées concrètes en faveur du secteur et des entreprises artisanales.

Pour en savoir plus

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- **X : [@capeb_fr](#)**
- **Facebook : [@capeb.nationale](#)**
- **LinkedIn : [@capeb](#)**

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)